

Formulaire d'entrée

Date d'entrée _____

Nom, Prénom _____

Date de naissance _____

N° AVS 756.

Êtes-vous pleinement apte au travail à la date d'entrée ? oui non

Informations sur l'institution de prévoyance précédente

Toutes les personnes assurées auprès d'Implenia Vorsorge sont légalement tenues de transférer l'intégralité de leur prestation de libre passage provenant de précédents rapports de travail (en Suisse) à Implenla Vorsorge (art. 3 LFLP).

- Institution de prévoyance précédente _____
- Mon avoir de libre passage est mis en gage oui non
- J'ai retiré une partie ou la totalité de mon avoir de libre passage pour l'acquisition d'un logement oui non
- Une partie de mon avoir de libre passage a été versée suite à un divorce oui non
- J'ai déjà perçu une partie de mon avoir sous forme de capital ou de rente de vieillesse oui non
- Mon ancienne caisse de pensions a émis une réserve médicale oui non
- Je perçois une rente (partielle) de l'assurance invalidité degré AI : _____ oui non
- Je n'ai jamais été assuré auprès d'une institution de prévoyance suisse

Ces informations sont traitées de manière confidentielle par Implenla Vorsorge.

Choix de l'échelle de cotisation à l'entrée

Les collaborateurs des trois catégories suivantes peuvent choisir leur échelle d'épargne (les collaborateurs FAR VS sont soumis à un règlement complémentaire distinct). Veuillez choisir votre échelle de cotisation à la date d'entrée (voir la fiche d'information jointe). Si aucun choix n'est effectué, l'échelle « Standard » s'applique par défaut :

- Collaborateurs FAR « Standard » « Supplément »
- Collaborateurs PTC « Light » « Standard » « Platine »
- Collaborateurs Wincasa « Moins » « Standard » « Plus »

Signature

Date

Signature

Veuillez nous retourner ce formulaire dûment rempli et signé **avant votre entrée en fonction.**

Informations sur l'entrée dans Implenia Vorsorge

Veuillez nous retourner le formulaire d'entrée rempli et signé **avant votre premier jour de travail** à pensionskasse@implenia.com.

Nous vous rappelons que toutes les prestations de libre passage doivent être transférées à Implenia Vorsorge. Veuillez transmettre l'ordre de paiement ci-joint à votre ancienne institution de prévoyance. Si vous avez encore des comptes de libre passage auprès d'une banque ou d'une assurance issus de précédents rapports de travail, ces avoirs doivent également être transférés (art. 3 LFLP).

Examen médical (art. 3, du règlement de prévoyance)

Implenia Vorsorge peut exiger des nouveaux collaborateurs qu'ils remplissent un questionnaire sur leur état de santé. Sur cette base, des examens complémentaires ou une consultation médicale peuvent être demandés. En cas de problèmes de santé graves, une réserve peut être appliquée, valable au maximum 5 ans et uniquement sur les prestations surobligatoires. Les prestations selon la LPP et les prestations acquises auprès d'anciennes institutions (prestations de libre passage transférées) sont garanties dans tous les cas.

Important

- Jusqu'à réception du formulaire d'entrée complet (et jusqu'à la fin d'un éventuel examen médical), la couverture de prévoyance est provisoire et seules les prestations selon la LPP sont assurées.
- Le choix de l'échelle de cotisation peut être effectué jusqu'à la fin du mois d'entrée ou chaque 1er janvier des années suivantes. Sans communication (dans les délais), l'échelle « Standard » s'applique. Aucune correction rétroactive des cotisations d'épargne n'est possible.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter : pensionskasse@implenia.com.

Informations sur le choix du barème de cotisation

Les collaborateurs assurés auprès d'Implenia Vorsorge ont la possibilité de choisir entre différents barèmes de cotisation, en fonction de leur employeur et de leur catégorie de personnel. Une adaptation du barème de cotisation peut être effectuée lors de l'entrée en vigueur, puis chaque année jusqu'au 31 décembre, avec effet au 1er janvier de l'année suivante. Aucune modification n'est possible en cours d'année. Si aucun choix n'est indiqué sur le formulaire d'adhésion, le barème « Standard » s'applique.

Les collaborateurs soumis au règlement complémentaire FAR Valais ne peuvent pas choisir de barème de cotisation.

Caractéristiques distinctives

Les plans proposés ne diffèrent que par le montant des cotisations d'épargne des salariés (cotisations SA). Les cotisations de l'employeur (cotisations EP) ainsi que toutes les cotisations de risque sont indépendantes du choix du barème de cotisations.

Taux de cotisation

Les barèmes et taux de cotisation selon « l'annexe II » (FAR), « l'annexe III » (PTC) et « l'annexe IV » (Wincasa) du règlement de prévoyance actuellement en vigueur sont les suivants :

Échelles de cotisation pour les collaborateurs FAR :

Âge	Cotisations SA	
	Standard	Supplémentaire
25 – 34	3.50%	5.50%
35 – 44	5.00%	7.00%
45 – 54	7.50%	10.50%
55 – 64	9.00%	12.00%
65 - 70	9.00%	12.00%

Échelles de cotisation pour les collaborateurs PTC :

Âge	Cotisations SA		
	Light	Standard	Platine
25 – 34	2.75%	4.25%	7.25%
35 – 44	4.25%	5.75%	8.75%
45 – 54	6.75%	8.25%	13.25%
55 – 64	8.25%	9.75%	14.75%
65 - 70	8.25%	9.75%	17.25%

Échelles de cotisation pour les collaborateurs WINCASA :

Âge	Cotisations SA		
	Moins	Standard	Plus
25 – 34	5.00%	7.00%	10.00%
35 – 44	6.00%	8.00%	12.00%
45 – 54	7.00%	9.00%	14.00%
55 – 64	8.00%	10.00%	16.00%
65 - 70	8.00%	10.00%	16.00%

Transfert de la prestation de libre passage

Nom Prénom _____

Herzlich Willkommen bei der Implenia Vorsorge!

Ihr Freizügigkeitsguthaben

Wenn Sie bei Ihrem letzten Arbeitgeber bereits bei einer Pensionskasse versichert waren, haben Sie eventuell Anspruch auf eine Freizügigkeitsleistung. Gemäss den gesetzlichen Bestimmungen (Artikel 3 FZG) ist diese an die Pensionskasse des neuen Arbeitgebers, also an die Implenia Vorsorge, zu überweisen.

Damit dies nahtlos erfolgen kann, bitten wir Sie, dieses Formular so bald wie möglich an Ihre bisherige Pensionskasse zu senden.

Falls Ihre Freizügigkeitsleistung von einer vorherigen Pensionskasse auf ein Freizügigkeitskonto oder eine Freizügigkeitspolice überwiesen worden ist, bitten wir Sie, die Freizügigkeitsstiftung anzuweisen, Ihr Guthaben an Implenia Vorsorge zu überweisen.

Vorsorgeausweis

Nach erfolgter Überweisung der Freizügigkeitsleistung erhalten Sie einen aktuellen Versicherungsausweis, der Sie über Ihre Vorsorgeleistungen informiert.

Wir bitten die bisherige Vorsorgeeinrichtung, uns nach erfolgter Überweisung eine detaillierte Austrittsabrechnung mit allen gesetzlichen Angaben zu senden: Implenia Vorsorge, Laupenstrasse 19, 3008 Bern.

Nous prions l'ancienne institution de prévoyance de nous faire parvenir, après le transfert, un décompte de sortie détaillé avec les données légales : Implenia Vorsorge, Laupenstrasse 19, 3008 Bern.

Preghiamo l'istituto di previdenza precedente, di volerci inviare un conteggio d'uscita dettagliato con tutte le norme di legge, naturalmente dopo aver effettuato il versamento: Implenia Vorsorge, Laupenstrasse 19, 3008 Bern.

Bienvenue chez Implenia Vorsorge !

Votre avoir de libre-passage

Si vous étiez déjà assuré par votre dernier employeur auprès d'une caisse de pensions, vous avez éventuellement droit à une prestation de libre-passage. Selon la législation en vigueur (art. 3 LFLP) cette prestation doit être transférée à la caisse de pensions du nouvel employeur, soit à Implenia Vorsorge.

Afin de vous faciliter la tâche, veuillez remettre ce formulaire le plus vite possible à votre ancienne caisse de pensions.

Si votre prestation de libre-passage d'une ancienne caisse de pensions a été transférée sur un compte de libre-passage ou une police de libre-passage, veuillez donner l'ordre à cette fondation de libre-passage de transférer votre avoir à Implenia Vorsorge.

Certificat de prévoyance

A la réception de votre prestation de libre passage, vous recevrez un certificat d'assurance actuel qui vous informera de vos prestations de prévoyance.

Benvenuti a Implenia Vorsorge!

Il suo avere di libero passaggio

Se lei era già assicurato precedentemente tramite il suo ultimo datore di lavoro presso una cassa pensioni, ha probabilmente diritto ad una prestazione di libero passaggio. Secondo le norme di legge (articolo 3 LFLP) quest'ultima deve essere versata alla cassa pensioni del nuovo datore di lavoro, vale a dire alla Implenia Vorsorge.

Per far sì che tutto ciò possa avvenire senza complicazioni, la preghiamo di voler inviare al più presto possibile questo formulario alla sua cassa pensioni precedente.

Nel caso in cui, la sua prestazione di libero passaggio di una sua cassa pensioni precedente fosse già stata trasferita su un conto di libero passaggio o su una polizza di libero passaggio, la preghiamo di voler dare l'ordine a questa fondazione di libero passaggio di versare il suo avere alla Implenia Vorsorge.

Certificato di previdenza

Dopo l'avvenuto versamento della prestazione di libero passaggio, riceverà un certificato assicurativo, che la informerà sulle sue prestazioni di previdenza.

Récépissé

Compte / Payable à
CH40 0023 0230 6435 0101 J
Implenia Vorsorge
Burgfelderstrasse 211
4055 Basel

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie Montant
CHF

┌

└

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF

┌

└

Compte / Payable à
CH40 0023 0230 6435 0101 J
Implenia Vorsorge
Burgfelderstrasse 211
4055 Basel

Payable par (nom/adresse)

┌

└

┌

└